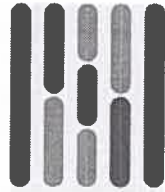


REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT EURE



VILLE DU NEUBOURG

DÉLIBÉRATION n° DCM-2026-10

Débat d'orientation budgétaire 2026

Date de la séance : 03 mars 2026	Adopté à l'unanimité
Date de convocation : 25 février 2026	
Nombre de conseillers en exercice : 24	
Membres présents : 18	
Nombre de votants : 20	

Présents : Mme Isabelle VAUQUELIN Maire ; M. Arnaud CHEUX, Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, M. Francis BRONNAZ, M. Francis DAVOUST, Mme Isabelle AMEYE, M. Edouard DETAILLE, Mme Anita LE MERRER maire adjoints ; M. Didier ONFRAY, M. Jean LEFEBVRE, Mme Isabel COUDRAY, M. Philippe DELAUNAY, M. Stéphane CHERRIER, M. Gilles BARBIER, Mme Natacha BRUNET, Mme Caroline CHOPIN, M. Loïc CABOT, M. Jean-Baptiste MARCHAND,

Absents excusés ayant donné pouvoir : Mme Evelyne DUPONT pouvoir à Mme Isabelle VAUQUELIN ;
Mme Claire LAPOIRIE pouvoir à Marie-Noëlle CHEVALIER.

Absentes excusées : Mme Hélène LEROY, Mme Stéphanie CHEUX,

Absents : M. Alain LEROY, Mme Katiana LEVAVASSEUR,

Secrétaire de séance : Mmes Caroline CHOPIN, Isabel COUDRAY.

VU le rapport joint en annexe et présenté par l'adjoint aux finances,
CONSIDÉRANT que les conseillers municipaux ont été destinataires du Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) avec leur convocation ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de LE NEUBOURG :

- prend acte du débat sur le rapport d'orientation budgétaire 2026 joint en annexe.

Fait à LE NEUBOURG, le 5 mars 2026

La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations de la commune et transmise au représentant de l'Etat
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif sis 53 avenue Gustave FLAUBERT 76000 ROUEN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site de la commune www.leneubourg.fr
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr

Le Maire,
Isabelle VAUQUELIN

La secrétaire,
Caroline CHOPIN